

ÉCOLE DOCTORALE

Éducation, langages, interactions, cognition,
clinique, Expertise (ELICCE)

Université Rennes 2

Université Bretagne Sud (UBS)

Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Université de Rennes 1

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 22/09/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Karine Weiss, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Membres du comité d'experts

Présidente : Mme Karine Weiss, Université de Nîmes

Expert(e)s : Mme Silvia Contarini, Université Paris Nanterre
Mme Catherine Naugrette, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
Mme Natalia Pino-Muttoni, Université de Paris
M. Ludovic Viallet, Université Clermont Auvergne

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Andréa Del Lungo

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2020-2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN DÉCEMBRE 2020 ET D'ENTRETIENS EN VISIOCONFÉRENCE EN FÉVRIER 2021

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale 603 *Éducation, langages, interactions, cognition, clinique* (ED ELICC) est portée par l'Université de Nantes et co-accréditée avec six autres établissements (Université d'Angers, Université de Bretagne Occidentale, Université Bretagne Sud, Le Mans Université, Université Rennes 1, Université de Rennes 2), dans le périmètre Bretagne-Loire. 13 équipes de recherche sont rattachées à l'ED 603 : 9 Équipes d'Accueil (EA), 3 Unités Mixtes de Recherche (UMR) et une Équipe Émergente.

L'évolution du paysage institutionnel a entraîné la restructuration des écoles doctorales avec, pour l'ED 603, un recentrage en région Bretagne. Le projet, désormais appelé *Éducation, Langages, Interactions, Cognition, Clinique, Expertise* (ELICCE) est porté par l'Université de Rennes 2, co-accrédité avec l'Université Rennes 1, l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université Bretagne Sud, l'École Normale Supérieure de Rennes (ENS) (demande de co-accréditation en cours) et correspond au rattachement de 7 unités de recherche (6 EA et une UMR).

Toutes les unités de recherche rattachées à l'ED 603 se situent dans le domaine des sciences humaines et sociales, sauf l'UMR Lab-STICC qui travaille dans le champ des sciences et technologies de l'information et de la communication. Les doctorats sont délivrés dans 18 spécialités scientifiques (dont 9 en didactique) qui correspondent aux segments professionnels suivants : éducation formation ; sport et activités physiques ; information communication ; santé Humaine et action sociale ; activités du numérique.

L'école doctorale ELICC était intégrée à l'École des Docteurs de l'Université Bretagne-Loire (UBL) jusqu'à fin 2019, date de dissolution de la ComUE Université Bretagne Loire (UBL). Elle émerge aux 6 pôles doctoraux de site : Angers, Brest, Le Mans, Nantes, Rennes, Vannes/Lorient, dont les missions principales sont la coordination des établissements et des écoles doctorales ainsi que l'organisation des événements et des formations en direction des doctorants. Avec la restructuration sur la région Bretagne, ces pôles doctoraux sont au nombre de deux (Rennes et Brest/Lorient/Vannes).

Le potentiel d'encadrement en 2019-2020 est de 128 titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). S'y ajoutent 26 Maîtres de conférences non habilités et impliqués dans des co-directions.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED 603 est dirigée par un directeur (Université de Nantes) nommé en 2019 (changement de direction). Il est assisté de 5 directeurs adjoints qui assurent une gestion de proximité sur chacun des sites de l'ED (les Universités Rennes 1 et Rennes 2 étant représentées par une seule directrice adjointe). Accompagnés de la gestionnaire de l'ED, ils forment un bureau qui se réunit une fois par mois pour définir les orientations stratégiques de développement de l'ED et organiser les réunions du Conseil de l'ED, qui se réunit également une fois par mois. La participation est importante lors de ces réunions. Ce Conseil, composé de 26 membres, est conforme à la législation, y compris pour la parité homme/femme. Il est constitué de sorte que toutes les unités de recherche y soient représentées, que ce soit par leur directeur ou par un représentant. Après chaque réunion du Conseil, un relevé des décisions est transmis rapidement à ses membres, ainsi qu'aux doctorants ; il est publié sur le site de l'ED.

L'ED dispose d'un règlement intérieur qui définit notamment la gouvernance, les règles d'encadrement et de durée des thèses, la procédure de médiation.

En termes de moyens, les établissements versent 100 € par doctorant dont 60 % constituent le budget de l'ED, ce qui correspond à un budget annuel moyen de 26 367 € depuis 2018. Ce budget, relativement faible compte tenu de la taille de l'ED, est utilisé majoritairement pour favoriser la mobilité internationale des doctorants (40 %), l'animation scientifique (23,5 %), la communication de l'ED (14 %) et les formations (10,5 %). Chaque site dispose d'un gestionnaire de site à temps partiel et d'un bureau d'accueil administratif pour recevoir les doctorants. Il n'y a pas d'espace de travail dédié aux doctorants de l'ED 603 mais, selon les sites, il existe soit des espaces mutualisés, soit des bureaux et du matériel mis à disposition dans les Maisons des Sciences de l'Homme. Dès lors, l'accueil des doctorants se fait essentiellement dans les unités de recherche. Du point de vue de l'ED, l'accueil des doctorants correspond à la journée de rentrée, rendue obligatoire. Le dossier ne fait pas état d'un accueil différencié selon des publics spécifiques, notamment pour ce qui concerne les doctorants en situation de handicap. Il existe une charte du doctorat qui inclut, en annexe, la convention de formation.

Parmi les 376 doctorants référencés dans le tableau des indicateurs en 2019-20 (sur 409 inscrits annoncés dans le tableau récapitulatif), on en compte 20 % issus d'un master extérieur et seulement 5 % recrutés à l'international. Le nombre de cotutelles, non mentionné dans le dossier mais indiqué lors de la visite, est de 26 en 2019-2020. Il n'y a pas de relations formalisées avec des ED étrangères, même si un partenariat entre l'Université de Bretagne Occidentale et une université de Centrafrique constitue un point d'ancrage intéressant pour l'ED. En revanche, la mobilité internationale sortante est fortement encouragée, avec une partie conséquente du budget de l'ED qui y est consacrée à travers un appel d'offres bi-annuel.

La communication passe par un site web clair et actualisé. La consultation des doctorants se fait également via des sondages mais on peut déplorer l'inexistence d'une liste de diffusion unique ; faute de liste exhaustive de tous les doctorants de l'ED, ce sont donc les listes des établissements qui sont utilisées. Lors de la crise sanitaire, un groupe Facebook a été créé sous l'impulsion des représentants des doctorants. Un flyer sur l'ED et le doctorat a été créé et diffusé, notamment auprès des étudiants en master. Enfin, le livret d'accueil des doctorants constitue un outil important et exhaustif permettant aux néo-entrants d'obtenir les informations nécessaires au déroulement de la thèse et à leur intégration dans l'ED.

En ce qui concerne les contrats doctoraux d'établissement, les procédures de recrutement des doctorants ne convergent pas, dans la mesure où les concours ont été, dès le départ, différenciés selon les sites. L'ED a ensuite souhaité maintenir deux concours (un par région), selon des critères identiques définis et validés par le Conseil de l'ED, après une pré-sélection effectuée dans les unités de recherche. On notera le nombre très faible de ces contrats doctoraux d'établissement (6 à 7 par an). En dehors de ce type de contrat, aucun concours n'est organisé. Environ un tiers des doctorants sont contractuels, un tiers sont salariés et un tiers sont sans financement. Parmi les sources de financement, on compte également 15 % de contrats de collectivité territoriale (co-financement à 50 % par les établissements), 2,5 % de conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) et 6 % de financements par des organismes étrangers. Il n'existe pas de politique de financement de fin de thèse alors que la durée moyenne des thèses est de 5 ans.

L'ED ne revendique pas de politique scientifique spécifique, laquelle est portée par les unités de recherche. Ces dernières sont impliquées dans la vie de l'ED et contribuent pleinement à son fonctionnement : elles sont présentes au sein du Conseil et lors des journées de l'ED, proposent des offres de formations pour les doctorants, sont sollicitées pour la mise en œuvre des mobilités et constituent un lien concret entre les doctorants et l'ED. Seul bémol, elles ne semblent pas jouer de rôle particulier dans la professionnalisation et la valorisation du doctorat. Il n'y a pas de partenariat scientifique avec les entreprises et les collectivités territoriales sont essentiellement impliquées par le financement de thèses. Cet aspect constitue un point d'amélioration de l'ED 603, qui sera facilité d'une part avec le recentrage sur la seule région Bretagne, permettant potentiellement plus d'échanges locaux, et d'autre part avec la création de 2 Écoles Universitaires de Recherche (EUR) à Rennes, dans lesquelles l'ED sera impliquée : GS-CAPS (Approches créatives de l'espace public) et DIGISPORT (Digital Sport Sciences). L'ouverture vers les partenaires socio-économiques devra également permettre d'envisager la valorisation du doctorat et la mise en œuvre d'actions visant à consolider la poursuite de carrière en dehors du monde académique.

L'ED est rattachée à l'École des Docteurs Bretagne-Loire (collège doctoral) et elle émerge aux 6 pôles (collèges) doctoraux de site. Le projet permettra le resserrement autour du Collège Doctoral de Bretagne et de deux pôles doctoraux, ce qui devrait faciliter les collaborations. Les compétences annoncées de l'École des Docteurs correspondent à ce qui est habituellement attendu d'un collège doctoral, mais un certain nombre d'entre elles (coordination d'actions internationales, mise en place de procédure communes) se sont avérées difficiles, compte tenu du nombre d'établissements et d'unités de recherche concernés. L'implication du collège doctoral et des pôles doctoraux est, de fait, très restreinte et leur contribution au fonctionnement de l'ED pourra être consolidée.

Encadrement et formation des doctorants

Les effectifs sont relativement stables sur la période du bilan même si le nombre de primo-entrants a baissé d'un peu plus de 20 % depuis 2018. Le nombre de titulaires de l'HDR est en très légère augmentation sur les trois dernières années. Le taux d'encadrement moyen est stable : en moyenne autour de 3 doctorants par enseignant-chercheur titulaire de l'HDR, ce qui est très raisonnable. Le nombre maximal de thèses pouvant être dirigées par un même enseignant-chercheur a été fixé à 10 mais il a pu atteindre 11 et 12 doctorants de façon exceptionnelle ces dernières années. La formation des encadrants n'est pas évoquée dans le bilan, mais devrait être portée, dans le projet, par le collège doctoral de Bretagne. L'ED ne porte pas de politique spécifique dans ce domaine.

Les Comités de suivi individualisé (CSI) ont été mis en place et généralisés sauf en ce qui concerne les doctorants ayant commencé leur thèse avant 2016, pour lesquels la mise en place du CSI est laissée à la discrétion des directeurs de recherche, ce qui est problématique compte tenu de la durée moyenne des thèses. Le fonctionnement des CSI, qui apparaît conforme dans la description de la procédure et à travers les formulaires clairs et complets (rapport d'avancement et avis du CSI), reste cependant hétérogène dans la mise en œuvre au sein des différentes unités de recherche. En particulier, dans certains cas, la rencontre des membres du CSI en dehors de la direction de la thèse n'est pas respectée, ce qui est problématique. L'ED devra veiller, dans son nouveau périmètre, à homogénéiser ce processus afin de le rendre conforme à l'arrêté de 2016 et compréhensible des doctorants.

Une procédure de médiation est prévue en cas de conflit persistant entre le doctorant et la direction de la thèse.

La politique de formation est formalisée par 100 heures de formations obligatoires. Les doctorants salariés ou en contrat CIFRE peuvent solliciter, auprès de la direction de l'ED, une dispense d'une partie de ces heures. L'ED ne formalise pas de répartition spécifique entre la formation transversale et la formation professionnelle ou disciplinaire. La seule obligation de contenu concerne 12 heures de formation à l'éthique de la recherche. Les formations font l'objet d'une convention individuelle, annexée à la charte des thèses signée en début de doctorat. Elles sont dispensées d'une part par le collège doctoral et d'autre part par les unités de recherches et, dans ce cas, financées par l'ED (pour un volume de 100 à 120 heures par an). L'offre de formation proposée par l'École des Docteurs et les pôles doctoraux est conséquente mais, compte tenu du nombre important de doctorants concernés, elle reste très insuffisante, ce qui ne permet pas toujours aux doctorants de suivre des formations jugées pertinentes.

Le portfolio du doctorant n'a pas été mis en place dans tous les établissements, ce qui devra être corrigé dans le courant du prochain contrat.

L'animation portée par l'ED correspond à la journée de rentrée et la journée d'études. Les doctorants y sont intégrés dans le comité d'organisation. On peut par ailleurs relever l'implication importante des doctorants dans la vie de l'ED, notamment à travers des missions spécifiques (par exemple, le développement des relations internationales, l'amélioration de la communication ou la mise en place de cycles de conférences).

Les thèses durent en moyenne entre 54 et 60 mois, avec en moyenne 52 soutenances par an ces quatre dernières années. L'autoévaluation indique que cette durée est conforme à la durée moyenne en SHS, elle est cependant plus longue, puisque la moyenne se situe plutôt autour de 50 mois. Le taux d'abandons est stable et relativement faible, avec une quinzaine d'abandons par an (soit entre 3 et 4 %). Cependant, aucune réflexion n'est mise en œuvre sur ce sujet.

Les règles minimales permettant d'envisager une soutenance sont la publication d'au moins un article scientifique et la validation des heures de formation obligatoires. Le financement des soutenances est pris en charge par les établissements et les unités de recherche.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Les données de suivi des docteurs sont produites et communiquées par l'observatoire de l'École des Docteurs. Elles ne sont, par la suite, pas valorisées par l'ED à travers des actions visant à la professionnalisation des docteurs. Cependant, l'ED s'efforce de sensibiliser les doctorants à l'après-thèse lors de la journée de rentrée, et prévoit de faire intervenir de jeunes docteurs lors de celle-ci ou de la journée d'étude, ce qui constitue une initiative intéressante.

L'ED encourage les doctorants à participer aux *Doctoriales*[®] et au concours *Ma thèse en 180 secondes*, mais elle pourrait envisager ses propres actions de valorisation et de promotion du doctorat, notamment en créant des liens avec les entreprises.

Le réseau des *alumni* est à l'état de projet.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des docteurs, les chiffres mentionnés dans les différentes sections ne coïncident pas, dans la mesure où certains indicateurs, comme ceux fournis par l'observatoire, se basent uniquement sur les répondants (68 % des diplômés de 2017, soit 29 réponses), alors que les indicateurs de l'ED sur le devenir incluent l'ensemble des diplômés. Aussi, dans les dernières enquêtes menées par l'observatoire en 2018, il apparaît que 87 % des docteurs de l'ED 603 sont en emploi un an après avoir soutenu leur thèse. En se basant sur l'effectif global des docteurs de l'ED, les indicateurs restent satisfaisants, avec en moyenne 66 % de docteurs déclarés en emploi pour ceux ayant soutenu entre 2014 et 2016.

Autoévaluation et projet

L'autoévaluation a été effectuée de façon collaborative, notamment à travers un sondage, dont les résultats sont présentés dans les annexes au dossier remis au Hcéres. Un bilan est établi selon quatre volets : forces, vigilances, menaces et axes de développement. Les éléments mentionnés dans ce schéma sont fondés, pertinents et sont conformes à ceux présentés tout au long du dossier. Ils constituent une évaluation précise et lucide de la situation de l'ED dans son environnement institutionnel.

Le projet de l'ED ELICCE (*Éducation, langages, interaction, cognition, clinique, expertise*) se situe dans la continuité de l'ED ELICC, en répondant à la restructuration du périmètre géographique des ED avec un recentrage dans la région Bretagne. Les unités de recherche se réduisent à 7 ; le nombre de doctorants et d'encadrants est également réduit de moitié mais le périmètre scientifique reste identique. L'ajout de la mention d'expertise dans l'intitulé vise à rendre plus visible l'expertise sportive présente dans les domaines thématiques de l'ED.

Dans les grandes lignes le projet reprend les modes de fonctionnement de l'ED ELICC mais cette restructuration devrait permettre de gagner en autonomie et en efficacité tout en organisant la complémentarité avec les missions du Collège des ED et la collaboration avec d'autres ED. Ce périmètre recentré devrait faciliter la mise en conformité et l'homogénéisation des procédures (portfolio, CSI). Il devrait aussi faciliter le développement des partenariats locaux et régionaux et l'implication dans les EUR initiées à Rennes en 2020. Du point de vue fonctionnel, les améliorations prévues concernent en particulier la communication avec les doctorants, l'internationalisation et le développement des compétences professionnalisantes.

Appréciation globale

Le contexte institutionnel fortement évolutif dans lequel l'ED 603 a dû fonctionner ces dernières années a été source de difficultés et de pesanteurs. Malgré tout, l'ED a su mener une politique volontariste lui permettant de se structurer avec une gouvernance efficace et d'offrir aux doctorants un cadre qui a su gagner en cohérence. En fixant des objectifs clairs de développement, elle a mené des actions pertinentes, notamment en valorisant la mobilité internationale ou en prenant en charge le financement d'une partie des formations doctorales. L'implication des doctorants dans le fonctionnement de l'ED a pu compenser certaines faiblesses. Les efforts restent à poursuivre pour confirmer cette volonté d'homogénéisation des pratiques et d'autonomie de fonctionnement (mise en conformité du portfolio et des CSI). L'ED doit également développer sa politique scientifique et travailler à la valorisation du doctorat. Dans cette optique, le recentrage régional constitue une réelle opportunité, en particulier pour alléger les procédures institutionnelles et gagner en partenariats scientifiques.

Points forts

- Forte implication des doctorants dans la vie de l'ED.
- Utilisation d'une partie conséquente du budget pour la mobilité internationale et pour les formations doctorales.
- Évolution notable notamment en termes de communication et de clarté pour les usagers à partir de 2019.
- Restructuration de l'ED et recentrage sur la région Bretagne qui devraient permettre de saisir plus d'opportunités (partenariats, financements régionaux, participation aux EUR).
- Autoévaluation pertinente et collaborative, qui met en évidence les efforts et la qualité de la réflexion menée.

Points faibles

- Instabilité du contexte institutionnel qui entraîne des difficultés dans la mise en œuvre d'une gouvernance équilibrée entre les établissements.
- Proportion importante de doctorants non financés et non salariés.
- Portfolio non homogène selon les établissements.
- Manque de vision globale concernant les doctorants et leurs profils.
- Faiblesse de la politique d'insertion professionnelle et de suivi des docteurs.
- Manque de valorisation, dans la prise en compte des heures de formation, des situations spécifiques (contrats CIFRE) et de certaines actions menées par les doctorants.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

Les efforts d'harmonisation et de clarification des procédures (recrutement, suivi des doctorants et soutenances) sont à poursuivre, en concertation avec les unités de recherche. Pour cela, l'ED pourrait lister les bonnes pratiques existantes sur certains sites afin de les généraliser à l'ensemble de son périmètre.

Il conviendrait de mettre en place le portfolio dans toutes les unités de recherche et de vérifier que la mise en place des CSI répond aux préconisations de l'arrêté de 2016 et aux règles communes à l'ED.

L'ED devrait consolider ses partenariats scientifiques institutionnels professionnalisants et développer des collaborations internationales, notamment en valorisant des conventions existantes au sein des établissements.

Une valorisation de l'implication des doctorants dans le fonctionnement de l'ED, par l'attribution de crédits de formation, serait à envisager.

À l'attention des établissements

Le budget alloué à l'ED 603 par chaque établissement devrait être revalorisé afin de permettre le développement d'initiatives relatives à la formation, à la mobilité des doctorants et à l'insertion professionnelle des docteurs.

La communication institutionnelle, en interne comme avec les partenaires existants et potentiels, devrait intégrer la poursuite de carrière des docteurs.

Observations des établissements



**UNIVERSITÉ
RENNES 2**

UNIVERSITÉ RENNES 2
SKOL-VEUR ROAZHON 2
CAMPUS VILLEJEAN
Place du recteur
Henri Le Moal CS 24307
35043 Rennes cedex
France
T +33 (0)2 99 14 10 00
www.univ-rennes2.fr

Monsieur le Président
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Rennes, le 18 juin 2021

Objet
Évaluation DEF-
PED220021890 - École
doctorale Éducation,
langages, interactions,
cognition, clinique, expertise
(ELICCE) - 0350937D

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier, au nom des établissements impliqués dans le projet d'école doctorale ELICCE, les membres du comité ayant conduit les entretiens et émis les recommandations sur notre projet.

Nous avons pris connaissance des recommandations du comité, et ne souhaitons pas émettre d'observations sur celles-ci.

Je vous prie d'agréer, M. le Président, mes respectueuses salutations.

Gaïd LE MANER-IDRISSI
Vice-présidente chargée de la recherche
Université Rennes 2

**UNIVERSITE
RENNES 2
LE PRÉSIDENT**

CAMPUS LA HARPE
Avenue Charles Tillon
CS 24414
35044 Rennes cedex

CAMPUS MAZIER
2, Avenue Antoine Mazier
22015 St-Brieuc cedex 1

DOCTORAT / EDUCATION
BRETAGNE / LANGAGES, INTERACTIONS
LOIRE / COGNITION, CLINIQUE

OBSERVATIONS RAPPORT HCERES ED ELICCE

Le conseil de l'ED ELICCE actuelle et les porteur.e.s du projet d'ED ELICCE remercient vivement le comité d'experts pour son évaluation attentive de leur bilan et de leur projet.

Ils n'ont pas d'observation particulière à ajouter, sinon que l'ENS Rennes demande la co-accréditation à l'ED ELICCE pour le contrat 2022-2026.

Elisabeth RICHARD

Porteur ED ELICCE



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

